

**MAIRIE**  
**DE**  
**SANDRANS**  
01400

**CONSEIL MUNICIPAL n°52**  
**du 18 Février 2019 à 20H02**

Tél.04 74 24 52 20  
Fax.04 74 24 52 37

COMPTE-RENDU

L'an deux mille dix-neuf et le dix-huit février à 20 heures 02, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Bernard OLLAGNIER, Maire.

Présents: Bernard OLLAGNIER, Jean-François MORELLET, Marc MAZET, Dominique BAUMANN, Daniel DELATOUR, Claudia GIROD, Pascal PLANCHET, Christelle THOMASSON.

Absents excusés : Magalie RENARD donne pouvoir à Dominique BAUMANN

Absents : Bernard JOSSERMOZ, Alexandra GHIDELLI, Audrey LAROCHE, Patrice PIOT, Sandrine ROY, Eric SCHNEIDER.

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal.

Madame Claudia GIROD est élue secrétaire de séance.

Monsieur Bernard OLLAGNIER demande l'accord du Conseil Municipal pour rajouter à l'ordre du jour un point à traiter :

- PLU « Emplacement réservé n°1 » - Proposition d'achat

**Les conseillers municipaux acceptent à l'unanimité des 9 voix le rajout de ce point au présent conseil.**

**A/ Approbation du compte rendu N°51 du 7 Janvier 2019:**

Le compte rendu N°51 du 7 Janvier 2019 est approuvé à l'unanimité des 9 voix.

**B/ Délibérations**

**1- Nomination nouvel (le) adjoint (e)**

Suite au courrier de Monsieur Eric Schneider informant de sa démission de son poste de 1<sup>er</sup> adjoint au 01 janvier 2019, transmis en Préfecture et accepté, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le maintien ou non du nombre de postes d'adjoints qui était jusqu'alors de 4.

- **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des 9 voix DECIDE de maintenir le nombre de postes d'Adjoints à 4.**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de procéder au remplacement de Monsieur Eric Schneider par l'élection d'un nouvel Adjoint au Maire, les Adjoints élus le 28 mars 2014 et le 04 septembre 2017 avanceront d'un rang et le nouvel adjoint prendra rang en qualité de dernier Adjoint élu. Monsieur Jean-François Morellet propose de reprendre les missions environnementales et économiques liées à la station d'épuration.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection d'un adjoint, Monsieur Daniel Delatour et Madame Claudia Girod se portent candidats.

Le scrutin se déroule à bulletin secret, Monsieur Marc Mazet nommé assesseur, donne les résultats :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 9

Madame Claudia Girod : 4

Monsieur Daniel Delatour : 3

Vote Blanc : 2

**Madame Claudia Girod est proclamée adjointe et immédiatement installée**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des 9 voix,**

- **ACCEPTTE la proposition de Monsieur le Maire, à savoir que les Adjointes élus le 28 mars 2014 et le 04 septembre 2017 avanceront d'un rang et le nouvel adjoint prendra rang en qualité de dernier Adjoint élu.**
- **VALIDE le tableau du conseil municipal**
- **ACCEPTTE la proposition de Monsieur Jean-François Morellet, de reprendre les missions environnementales et économiques liées à la station d'épuration**
- **CHARGE, Madame Claudia Girod, 4<sup>ème</sup> adjointe, des délégations d'urbanisme, logement, PLU, aire de loisirs et fleurissement.**

## **2- PLU emplacement réservé N°1 – Proposition d'achat**

Les Domaines ont transmis leur avis, concernant la propriété de Madame Marie-Christine Rozier, d'une valeur vénale de 175 500 € HT. Monsieur le Maire propose de faire une offre d'achat de 20 000 € inférieure à l'estimation des Domaines, en raison du coût élevé du désamiantage qui sera obligatoire.

Monsieur Marc Mazet explique que malgré la présence d'amiante, faire une offre en dessous de l'avis est compliqué, s'agissant d'une expropriation.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'un intérêt général.

Après débat, Monsieur Pascal Planchet et l'ensemble des conseillers municipaux proposent de rester sur l'estimation faite par les Domaines, précisant qu'une négociation au prix des Domaines, soit 175 500 € HT pourrait toujours être possible même si une procédure judiciaire est engagée.

**Après débat, les conseillers municipaux acceptent à l'unanimité des 9 voix la proposition faite par Monsieur Pascal Planchet, à savoir de faire une offre d'achat au prix de l'avis des Domaines, soit 175 500 € HT sur la propriété de Madame Marie-Christine Rozier, parcelles C22, C23 et C24, pour une contenance de 8330 m<sup>2</sup>. Avec possibilité d'une négociation au prix des Domaines même si une procédure judiciaire est engagée.**

## **3- Sauvegarde informatique**

Un audit consistant à l'évaluation des risques liés à l'environnement informatique, portant sur la conservation de données, a été réalisé courant novembre 2018. Suite à cet audit la société Rex Rotary propose une mise en place d'une solution de sauvegarde informatique, comprenant une prestation de service sur 5 ans incluant la mise à disposition du matériel, le déploiement, le paramétrage et l'assistance, pour un coût de 84 € HT par mois.

Suite à la présentation de Monsieur le Maire, Monsieur Marc Mazet déplore la présentation d'un seul devis, ne laissant aucun point de comparaison.

Monsieur Dominique Baumann, propose de voter un accord de principe pour la mise en place d'une sauvegarde informatique externe, puisqu'à ce jour les données ne sont conservées qu'en intramuros. Et d'obtenir différents devis.

**Les conseillers municipaux votent à l'unanimité des 9 voix un accord de principe pour la mise en place d'une sauvegarde informatique externe. Et l'étude du sujet par l'obtention de plusieurs devis.**

## **4- Subvention exceptionnelle**

Dans le cadre de la manifestation « Rêve de cirque » qui se déroulera le Dimanche 16 Juin 2019, le Comité des Fêtes demande une participation exceptionnelle de la Commune. Monsieur Marc Mazet, adjoint en charge des associations et des animations culturelles propose un montant de 300 € TTC. Il précise que les spectacles ne sont pas définis à l'heure actuelle.

**Les Conseillers Municipaux donnent à l'unanimité des 9 voix, un accord de principe pour une subvention exceptionnelle au Comité des Fêtes dans le cadre de la manifestation « Rêve de cirque », d'un montant de 300 €. Elle sera à valider lors du vote du budget 2019.**

## **5- Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL)**

Courrier de Monsieur Jean Deguerry, président du conseil départemental de l'Ain, sollicitant une contribution pour le fonds de solidarité pour le logement. Il propose de maintenir à 0.30 Euros par habitant la base de contribution volontaire de la commune.

Après débat, les Conseillers Municipaux refusent à l'unanimité des 9 voix, de donner une contribution pour le fonds de solidarité pour le logement.

### **C/ questions diverses et informations :**

- **Actualité :** Lancement du Grand débat national par Monsieur le Président Emmanuel Macron le 15 janvier 2019.
- **Commissions - Préparation du budget :** Chaque adjoint en charge de commission doit établir les budgets avant le 9 Mars 2019. Monsieur Marc Mazet demande l'achat d'une dizaine de barrières, à voter au budget 2019.
- **CC Dombes :** Demande la possibilité de louer la salle des fêtes pour l'organisation de réunions. En contrepartie du matériel technologique pourrait être mise en place. (Rétroprojecteur par exemple). Le Conseil Municipal donne un accord de principe en restant dans l'attente du montant éventuel restant à la charge de la commune pour l'équipement électronique. Une mise en garde sur la sécurité du matériel lors des locations privées de la Salle est émise.
- **SBExpress :** Société proposant un service de transport et éventuellement d'accompagnement aux personnes le demandant. La contribution de la commune serait de 150 € TTC par semaine. Le Conseil Municipal ne donne pas suite.
- **Projet jeune :** Monsieur Dominique Baumann présente un compte rendu de la réunion du 15 février dernier. Le projet de la bibliothèque coopérative avance et la Wifi arrive bientôt aux alentours de la Mairie. Sur le projet de la table de ping-pong une subvention de 1000 € a été reçue de la part de la SAS CUMFIN et Monsieur Uroz salarié de la société et résidant de la commune. Reste environ 400 € à financer, qui sera à voter au budget 2019. L'emplacement est également à définir. Pour des jeux pour les jeunes enfants, il souligne que des jeux d'occasion peuvent être récupérés, budget en étude. Enfin 4 jeunes sandranais sont recherchés afin de mettre en place un Conseil Municipal Jeune et de respecter la parité obligatoire.
- **Conscrits Samedi 09 Mars:** Madame Christelle Thomasson précise que Monsieur le Maire et tous les conseillers municipaux sont invités au défilé et au vin d'honneur qui se déroulera à partir de 11 heures.
- **Restaurant les Artistes :** Fermeture définitive.
- **Délégations de signatures :** Elagage de 2 chênes, Rue des Chênes, réalisé par l'office national des forêts pour un montant de 864 € TTC.
- **Environnement :** Arrêté portant prolongation de la déclaration d'intérêt général au titre du code de l'environnement du plan de gestion d'enlèvement de la Jussie sur le Bresse, la Dombes et le Val de Saône.
- **Conseil d'école :** Suite au Conseil, l'école demande un arrêté pour ne pas fumer aux alentours de l'école. Monsieur le Maire annonce une réunion d'information avec le président de la lutte contre le cancer le vendredi 22 Février à 14H30.
- **Conseil :** Prochain Conseil Municipal celui du vote du budget, fixé le **01 Avril 2019, à 19H30**

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 21H40.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que ci-dessus.

Ont signé au registre les membres présents